

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE D'ÉTAT  
MINISTÈRE DU PLAN ET DU  
DÉVELOPPEMENT

## COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

**Objet :** Adoption d'une nouvelle stratégie pour la relance du secteur coton

### INTRODUCTION

En développement continu depuis les années 1960 grâce à un appui de l'Etat, la production de coton a atteint 400 000 tonnes au cours de la campagne 1999/2000. Cette production s'est stabilisée à ce niveau jusque la campagne 2002/2003. Depuis la campagne 2003/2004, par contre, la situation de la filière s'est considérablement détériorée malgré un rebond en 2004/2005, comme le montrent les statistiques du tableau ci-après, avec une production de 145 000 tonnes au cours de la campagne 2006/2007 et d'environ 115 000 tonnes pour la campagne 2007/2008. Cet effondrement de la production est le résultat de l'effet conjugué de la crise sociopolitique que traverse notre pays, de l'effondrement des prix sur le marché international et de la dépréciation de l'Euro et donc du Franc CFA par rapport au Dollar, et aussi d'une maîtrise insuffisante du processus de réforme lié à la libéralisation du secteur. Certes, aucun pays de la sous-région n'échappe à la crise du coton ; pour autant, la filière de Côte d'Ivoire paraît plus durement affectée.

Au cours de ses meilleures années, le secteur coton représentait de l'ordre de 10% des exportations du pays et générait annuellement de l'ordre de 120 Milliards FCFA de chiffre d'affaires dont 70 à 80% en devises. Il représentait le poumon de l'économie rurale des zones de savane et un important vecteur de lutte contre la pauvreté. Selon le Recensement National de l'Agriculture de 2001 (campagne 2001-2002), la culture du coton était pratiquée par environ 266 000 exploitations et procurait directement ou indirectement des revenus, à 3,5 millions personnes. Elle a contribué à la modernisation des exploitations par la mécanisation et l'intensification de la production. Elle a contribué également à améliorer les conditions de vie de la population (pistes rurales, écoles, dispensaires et hydraulique villageoise) et à la structuration du monde rural (groupements, coopératives et unions régionales).

Elle a permis un début d'industrialisation de ces régions avec 13 usines d'égrenage dont la capacité totale est de 523 000 tonnes de coton-graine par campagne, 2 filatures (FTG à Bouaké, 7 500 tonnes/an et UTEXI à Dimbokro 7 000 tonnes/an) et une huilerie (TRITURAF à Bouaké) qui peut traiter la quasi-totalité des graines de coton produites en Côte d'Ivoire.

## Evolution de la production cotonnière depuis dix ans

Campagne	Superficie (ha)	Production coton graine (t)	Rendement (kg/ha)	Rendement égrenage (%)	Production fibre (t)	Prix du coton-graine*
1997/98	244 313	337 097	1 380	43,58	146 906	200 F/kg
1998/99	271 371	365 003	1 345	42,89	156 533	200 F/kg
1999/00	291 457	402 367	1 381	44,06	177 284	183,32 F/kg
2000/01	248 478	287 000	1 155	42,69	122 518	216,07 F/kg
2001/02	282 678	396 236	1 402	43,20	171 159	190 F/kg
2002/03	269 730	396 417	1 470	43,37	171 928	180 F/kg
2003/04	206 387	180 144	872	43,39	78 102	200 F/kg
2004/05	263 486	323 141	1225	43,35	140 080	185 F/kg
2005/06	271 248	267 843	987	43,54	116 319	140 F/kg
2006/07	198 954	145 648	732	43,59	63 477	145 F/kg
2007/08		114 288				150 F/kg

\*Les prix des années 2001/2002 à 2004/2005 incluent les subventions décidées par le Gouvernement soient 15 F (2001/2002), 5 F (2002/2003), 15 F (2003/2004) et 23 F (2004/2005).

Source : MINAGRI, INTERCOTON & ACE

La politique de développement initialement adoptée par la Côte d'Ivoire pour cette filière était essentiellement fondée sur une intégration verticale de la filière et un monopole détenu par la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT). Cette politique est à l'origine d'une progression conséquente de la production qui oscillait autour de 150 000 tonnes de fibre dès la fin des années 1990. Dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat des activités industrielles et commerciales, une partie des actifs de la CIDT a été cédée, en 1997, à deux groupes privés : La Cotonnière de Côte d'Ivoire (LCCI) pour le bloc nord-est et Ivoire-Coton pour le bloc nord-ouest de la zone cotonnière. La nouvelle CIDT quant à elle a conservé le bloc centre.

Par la suite, deux autres sociétés d'égrenage se sont installées : SICOSA du groupe coopératif URECOSCI dans le bloc nord-est en 2002 avec une usine à Korhogo et DOPA du Groupe FTG, dans le bloc centre en 2004 avec une usine à Bouaké.

Parallèlement à la privatisation de la CIDT, un nouveau cadre institutionnel de la filière tenant compte de la libéralisation a été mis en place avec :

1. la création de l'association interprofessionnelle du coton (Intercoton) en novembre 2000 ;
2. la création de l'Autorité de Régulation et de Contrôle du Coton et de l'Anacarde (ARECA) en septembre 2002 ;
3. la signature d'une convention de service avec la société Audit Contrôle et Expertise (ACE) en février 2005 pour la collecte et le traitement des informations relatives aux flux physiques et financiers dans la filière.

Pour autant, ce nouveau dispositif de régulation n'a pas empêché l'apparition de dysfonctionnements importants qui ont perturbé gravement la filière coton. Ces dysfonctionnements se sont notamment traduits par la suspension des crédits fournisseurs et des crédits bancaires traditionnellement octroyés aux acteurs de la filière. Ils trouvent leur origine dans des facteurs externes à la filière rappelés ci-dessus et dans des facteurs internes comme la mauvaise organisation de la filière et des comportements imprudents voire des manquements graves à la déontologie de la part de certains acteurs. Aujourd'hui, la situation de la filière est particulièrement préoccupante et son avenir sérieusement compromis. C'est ainsi que LCCI a été mise en liquidation en novembre

2006. SICOSA est confronté à des difficultés financières graves et la CIDT, malgré une aide substantielle de l'Etat (6 Mrds FCFA en 2006/2007), reste fragile. L'approvisionnement en intrants nécessite chaque année des interventions de l'Etat et les producteurs enregistrent de nombreux arriérés de paiement.

Pour atténuer l'impact de cette crise sans précédent de la filière coton sur le revenu des producteurs, l'Etat a pris des mesures d'urgence :

1. en subventionnant le prix au producteur des campagnes 2001-2002 à 2004-2005 pour un montant global de l'ordre de 18 Mrds FCFA financés essentiellement par l'Union Européenne, le Trésor ayant décaissé 397 millions FCFA dans ce cadre, en 2004 ;
2. en garantissant des crédits destinés à l'approvisionnement en intrants ;
3. en mobilisant au titre de l'exercice 2007, 9,6 Mrds FCFA dont 6 Mrds FCFA effectivement décaissés pour renflouer la CIDT et 3,6 Mrds FCFA à décaisser pour l'apurement des arriérés dus aux producteurs par les égreneurs ou les unions de coopératives.
4. en mobilisant un prêt de 14 millions Euros (9,18 Mrds FCFA) auprès de la BID pour l'achat d'intrants pour la campagne 2007 - 2008

Conscient que les actions ponctuelles menées jusqu'ici pour sauver la filière coton ne peuvent aboutir à des effets durables, le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec les autres départements ministériels concernés et les principaux acteurs de la filière et avec l'appui financier de l'Union Européenne, a lancé une étude pour (i) faire un diagnostic sur la situation du secteur et formuler des propositions pour assurer sa relance dans le respect des normes sociales et environnementales, (ii) proposer des objectifs et les voies pour y parvenir et (iii) définir un plan d'actions. Un atelier auquel avaient pris part tous les acteurs de la filière, s'est tenu à l'hôtel Tiama d'Abidjan, le 16 novembre 2006 pour examiner et valider des grands axes de cette stratégie. Des concertations ultérieures ont permis de finaliser une **Déclaration de stratégie de relance du secteur coton** qui a pour objet de présenter les orientations stratégiques prioritaires à donner à la filière afin de lui donner une nouvelle dynamique qui lui permettra de renouer avec le cercle vertueux de la croissance et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

La présente Communication en Conseil des Ministres a pour objet de présenter cette déclaration au Gouvernement en vue de son approbation.

## **LES GRANDES LIGNES DE LA DECLARATION DE STRATEGIE**

### **Les constats**

Depuis 2001, les cours de la fibre sont toujours marqués par une forte volatilité mais le niveau moyen reste bas. Le rebond des cours depuis le début de l'année 2007 a été pratiquement annihilé par la dépréciation continue du dollars US vis-à-vis de l'Euro et donc du FCFA (425 FCFA pour 1 US \$ en mai 2008).

La plupart des acteurs sont dans des situations financières difficiles voire catastrophiques et c'est la filière tout entière qui est menacée de banqueroute. Les producteurs de coton sont démotivés par les impayés et les prix peu rémunérateurs du coton-graine : 200 FCFA dont 15 FCFA/kg de subvention en 2003/2004, 185 FCFA dont 23 FCFA de subvention en 2004/2005, 140 FCFA en 2005/2006, 145 FCFA/kg en 2006/2007 et 150 FCFA/kg pour la campagne 2007/2008.

Néanmoins la filière ne manque pas d'atouts. Les producteurs de coton ont une bonne connaissance des techniques de production qui, dans des conditions normales (campagne 2002/2003), ont permis d'atteindre des rendements moyens de près de 1 500 kg/ha soit un niveau sensiblement supérieur au niveau atteint dans la sous-région. La modernisation des exploitations par la culture attelée qui est déjà adoptée par 45% des exploitations, pourrait être étendue et donc permettre un accroissement de la production par les superficies, sans investissements considérables.

Par ailleurs, la filière dispose d'un outil industriel d'égrenage en bon état dont la capacité (530 000 tonnes) est supérieure aux besoins.

### **Les préalables**

Il est indispensable de procéder à l'assainissement des structures dont la viabilité est remise en cause par la crise actuelle. Il s'agit de faire reprendre les usines de la zone LCCI, d'accompagner le redressement de la CIDT, de relancer TRITURAF et de conduire le mouvement coopératif sur la voie du redressement. Le coût des facteurs de production est de plus en plus élevé, notamment les engrais (Urée et NPK) dont les prix sont fonction des cours du pétrole, de 185 FCFA/kg en 2000 à 220 FCFA/kg en 2004 et 300 FCFA/kg en 2007. En raison de la baisse tendancielle du prix du coton fibre sur le marché international et de la chute du dollar, un soutien aux producteurs de coton au cours de la campagne 2008/2009 pour la relance du secteur coton, moteur de la croissance de la zone des savanes, s'avère indispensable.

### **Les orientations**

L'objectif global de la stratégie de relance du secteur coton est de contribuer à la croissance économique en termes de revenus et d'emplois dans les zones cotonnières.

La déclaration de stratégie propose des orientations pour faire face aux défis suivants : (i) la relance durable de la production à un niveau au moins égal à celui atteint en 2002/2003 soit 400 000 tonnes de coton/graine dès la campagne 2008/2009, (ii) le retour à un cycle vertueux de fonctionnement qui permette à nouveau, au secteur bancaire et aux fournisseurs d'intrants, d'assurer le financement des intrants et de la commercialisation du coton graine, (iii) la restauration de la confiance entre les producteurs, leurs organisations professionnelles et les égreneurs dans un cadre interprofessionnel sécurisé, notamment, sur le plan juridique, (iv) la professionnalisation des acteurs.

L'objectif spécifique est d'augmenter et de sécuriser de façon durable les revenus des producteurs de coton.

Quatre (4) axes stratégiques ont été retenus pour atteindre ces objectifs :

1. Mettre en place un mécanisme de fonctionnement et de régulation de la filière, efficient, efficace et transparent ;
2. Améliorer la compétitivité du coton ivoirien ;
3. Consolider la filière coton ivoirienne à travers le développement de partenariats régionaux et internationaux ;
4. Développer des activités complémentaires à la culture du coton

Un plan d'actions pour la mise en œuvre de cette stratégie est actuellement en cours de finalisation.

Certaines actions urgentes identifiées par ce plan d'actions sont en cours de lancement ou de réalisation. Il s'agit notamment de :

1. l'apurement des arriérés encore dus aux producteurs de coton sur les campagnes antérieures ;
2. la réhabilitation d'une première tranche de pistes rurales de la zone cotonnière ;
3. l'audit des fonctions et services objets de prélèvements obligatoires, la révision du mécanisme de prix au producteur ainsi que l'étude de faisabilité d'un mécanisme interannuel de lissage des prix du coton graine ;
4. la reconstitution du schéma de production de semences de qualité (lancé en juin 2007)
5. la mise en conformité des structures coopératives avec les exigences légales ainsi que l'audit de l'organisation des producteurs,
6. l'évaluation du dispositif institutionnel de suivi et de contrôle,
7. la définition d'une politique et des priorités pour la professionnalisation des producteurs, la restructuration des organisations existantes et le renforcement des capacités.

Par ailleurs, des négociations sont en cours avec l'Union Européenne pour la mobilisation d'un financement de l'ordre de 4,5 Mrds FCFA sur les reliquats du STABEX 1999, pour la mise en œuvre d'une seconde vague de projets de ce plan d'actions.

Cette stratégie et ce plan d'actions seront à la base d'un nouveau pacte entre l'Etat et les acteurs de la filière qui prendra la forme de conventions de partenariat passées pour une durée déterminée et par lesquelles les différentes parties prendront des engagements précis. En contrepartie d'appuis publics, les acteurs devront adhérer à un code de bonne conduite, respecter les engagements interprofessionnels et accepter de s'exposer aux sanctions en cas de manquements.

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Il est proposé que le Conseil des Ministres adopte la déclaration de stratégie de relance du secteur coton ci-annexée, qui permettra de donner aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques concernés, la visibilité indispensable quant à l'avenir de ce secteur.

L'accord du Conseil des Ministres est également sollicité pour autoriser les ministres concernés, à mettre en œuvre les actions suivantes :

### **Au plan institutionnel**

1. organiser des rencontres avec les producteurs de coton pour les informer et échanger sur le contenu de la stratégie et son plan d'actions ;
2. organiser une table ronde avec les partenaires au développement pour présenter et valider le plan d'actions et solliciter son financement ;
3. procéder à une revue de la répartition des rôles dans la filière coton entre l'Etat et l'interprofession et proposer les mesures d'adaptation au cadre juridique ;
4. créer un comité interministériel de suivi et d'appui au redressement de la CIDT et à la reprise des entreprises privées de la filière coton actuellement en difficulté ou en liquidation ;
5. exiger désormais que l'Interprofession de la filière coton, INTERCOTON, annonce le prix d'achat du coton graine au moment de la mise en place des intrants ;

6. poursuivre la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du COM STABEX 99/2 notamment des programmes relatifs aux semences, aux pistes cotonnières et à la culture attelée.

Au plan financier

7. faire payer le solde des arriérés encore dus aux producteurs de coton estimé à 6 Milliards FCFA dont 4,5 Milliards FCFA prévus sur financement STABEX ;
8. faire diligence pour le décaissement par l'Etat des 3,6 Mrds FCFA déjà provisionnés dans le budget 2006 pour soutenir la CIDT dans ses actions de développement et dans le remboursement du prêt contracté auprès de la Banque Islamique de Développement pour le financement des intrants de la campagne 2007/2008 ;
9. mobiliser des ressources auprès de la Banque Islamique de Développement pour le financement des intrants de la campagne 2008/2009 dans les zones de la CIDT et de l'ex-LCCI ;
10. prévoir dans le budget 2009, un soutien aux producteurs de coton sous forme d'une subvention de 50% du prix des engrais (Urée et NPK) pour la campagne 2008/2009 pour un montant estimé à 10 Milliards FCFA.

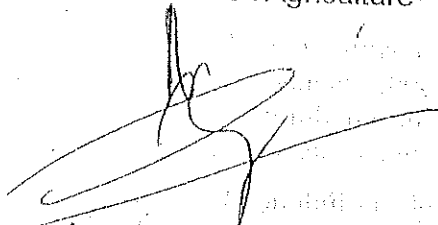
Tel est l'objet de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

Abidjan, le

Ministre de l'Agriculture

Ministre de l'Economie  
et des Finances

Ministre d'Etat  
Ministre du Plan et du  
Développement

  
Amadou Gon COULIBALY

Charles Koffi DIBY

Paul Antoine Bohoun BOUABRE